

SITUATION EN CÔTE D'IVOIRE
AFFAIRE
LE PROCUREUR c. LAURENT GBAGBO

ANNEXE 27
PUBLIQUE

Transcription de l'interview de Bruno Koné « Côte d'Ivoire : non transfèrement de Simone Gbagbo à la CPI, une décision politique » publiée sur le site Internet de RFI le 21 septembre 2013



Publié sur RFI (<http://www.rfi.fr>)

Côte d'Ivoire: non-transfèrement de Simone Gbagbo à la CPI, une «décision politique»

Créé le 2013-09-21 12:16

Par Christine Muratet

Côte d'Ivoire / Entretien

La Côte d'Ivoire ne transfèrera pas Simone Gbagbo devant la Cour pénale internationale à La Haye. Le gouvernement ivoirien l'a annoncé vendredi 20 septembre, estimant que, désormais, *«les conditions d'un procès juste et équitable sont garanties»*. Simone Gbagbo est poursuivie - comme son mari l'ex-président Laurent Gbagbo - pour crimes contre l'humanité après les violences post-électorales de 2010-2011.

Elle est détenue à Odienné, dans le nord-ouest du pays, depuis avril 2011. Bruno Koné, porte-parole du gouvernement ivoirien, répond aux questions de RFI.

RFI : Pourquoi refuser de transférer Simone Gbagbo devant la Cour pénale internationale, alors que vous avez extradé son mari, l'ex-présidente Gbagbo, en novembre 2011 ?

Bruno Koné : Parce que, tout simplement, les deux situations sont totalement différentes. Il y a deux ans, vous le savez, la Côte d'Ivoire sortait d'une grave crise post-électorale, les juges étaient éparpillés dans la nature, la hiérarchie judiciaire était cassée. Et donc tout cela, à l'époque en tout cas, ne permettait pas d'offrir à l'ex-président Gbagbo les conditions d'un jugement équitable, objectif, indépendant.

Aujourd'hui la situation est différente. Les juridictions ivoiriennes sont en place, les juges sont là. Nous avons estimé, au niveau du gouvernement, que les conditions étaient réunies pour un procès juste et équitable en Côte d'Ivoire, pour madame Gbagbo.

Vous avez néanmoins attendu dix-huit mois pour donner votre réponse à la CPI.

Parce que ce genre de choses s'analyse effectivement avec du recul. Il s'agit de décisions politiques, il s'agit de décisions qui concernent toute la population ivoirienne. La sagesse veut que la décision prise le soit après toutes les réflexions, après avoir pesé tout le pour et le contre, après avoir également évalué tous les avantages et les inconvénients.

C'est une décision politique, vous venez de le dire. Désormais, que va-t-il se passer concrètement pour Simone Gbagbo ?

La justice a déjà fait une partie du travail. Le président Alassane Ouattara lui-même l'a déjà demandé : il souhaite que la justice aille vite. Et nous espérons donc que la justice, assez rapidement, se chargera de ce dossier et le traitera.

Au mois d'août, quatorze personnalités proches de l'ex-président Gbagbo ont bénéficié d'une remise en liberté provisoire. Est-ce que madame Gbagbo peut espérer une telle remise en liberté provisoire, sachant qu'elle est inculpée pour les mêmes faits ?

Nous faisons confiance à la justice ivoirienne. Il lui reviendra d'apprécier la situation de madame Gbagbo et de décider.

Ce serait un geste politique fort, vis-à-vis du Front populaire ivoirien (FPI). Là aussi, on est dans quelque chose de très politique...

Beaucoup de gestes politiques forts ont déjà été posés avant même ces libérations provisoires. D'autres décisions avaient déjà été prises, tout simplement parce que le président Alassane Ouattara souhaite aller vers une situation globale d'apaisement, où le gouvernement gouverne et où l'opposition s'oppose de façon républicaine. Pour cela, il faut, dans la mesure du possible, enlever tout ce qui gêne.

La vraie raison de ce non-transfèrement devant la

Cour pénale internationale, n'est-elle pas d'éviter d'autres transfèrements à La Haye, plus gênants ? Des transfèrements de suspects proches du camp de l'actuel président Ouattara, et notamment plusieurs commandants de zones, membres des forces nouvelles à l'époque des faits ?

Absolument pas. Je peux vous dire que nous n'y pensons même pas. Et nous attendons d'être saisis, le cas échant, par la Cour pénale internationale. Et à ce moment-là, une réponse appropriée sera donnée. Donc, c'est un jugement qui se fera au cas par cas. Nous n'avons connaissance d'aucune autre saisie.

Pourquoi la justice ivoirienne a-t-elle poursuivi, depuis avril 2011, plus d'une soixantaine de personnalités proches de l'ex-président Gbagbo, et aucune proche du président Ouattara ? Est-ce que la justice ivoirienne ne donne pas raison à des organisations internationales, comme Amnesty International, qui qualifie la justice ivoirienne de « justice des vainqueurs » ?

Les choses sont relativement simples. Il s'agit de voir quelles ont été les responsabilités qui ont amené la crise, le fait qu'il y a eu 3 000 victimes en Côte d'Ivoire. La question, la vraie question, elle est là. Et ces responsabilités, elles sont connues. A partir de là, la justice fait son travail et décide de poursuivre qui elle pense devoir poursuivre.

Et les autres ? Pourquoi ne seraient-ils pas aussi sous les verrous, s'ils ont été impliqués dans le chaos ?

Là aussi, il faut que nous soyons très clairs. Il revient à la justice aujourd'hui, de regarder dans les deux camps. Et de regarder en particulier dans le camp du président Alassane Ouattara, puisque c'est celui que vous évoquez. Et s'il y a des personnes qui méritent d'être traduites devant cette justice, qu'elles le soient. Il n'y a absolument aucune hésitation. Il n'y a pas de refus. Il n'y a pas de rejet, il n'y a pas de protection non plus.

Il n'y a pas d'autocensure, de la part de la justice ?

Nous ne le pensons pas. Nous faisons confiance à notre justice. Nous espérons qu'elle saura apprécier toute cette situation de la façon la plus objective, de façon, justement, à ce que la Côte d'Ivoire sorte définitivement de la situation d'impunité qui nous a amenés dans cette crise.



Simone Gbagbo à Abidjan, le 14 septembre 2008.

AFP PHOTO / ISSOUF SANOGO

M. Ouattara au sujet des pro-Gbagbo: «Il n'est pas bon d'avoir des personnes de ce rang en prison»

Quatorze personnalités ivoiriennes proches de Laurent Gbagbo sont libres

Matt Wells sur RFI: «la plupart des Ivoiriens sont prêts pour le processus de réconciliation, pas les dirigeants»

Côte d'Ivoire: la procureure de la CPI a achevé sa visite

Côte d'Ivoire: rencontre entre la procureure de la CPI et le ministre de la Justice

Christian Bouquet: «Les partisans de Laurent Gbagbo vont repartir à l'attaque en affirmant qu'il y a une justice des vainqueurs»

Manifestation à Abidjan pour contester la demande de la CPI d'étayer le dossier Gbagbo

Côte d'Ivoire : les familles des victimes furieuses après la demande de la CPI d'étayer le dossier Gbagbo

URL source: <http://www.rfi.fr/afrique/20130921-cote-ivoire-simone-gbagbo-bruno-kone-decision-politique-ouattara>